



Konrad
-Adenauer-
Stiftung

**RAPPORT DU SEMINAIRE SUR LES
ROLES DES PARTENAIRES SOCIAUX
DANS L'ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE**

2011-05-04

Le séminaire **sur les rôles des partenaires sociaux dans l'économie sociale de marché**, initié par la Fondation Konrad Adenauer (FKA), s'est tenu à l'hôtel Pullman TERANGA le 04 mai 2011. Le séminaire a été coordonné par madame Susanna VOGT, coordonateur politique, économique internationale, section principale de la coopération internationale et européenne de la Fondation Konrad Adenauer, Berlin.

Monsieur Charles FAYE, Président de la commission dialogue et normes de travail du Conseil National du Patronat (CNP) du Sénégal a fait une brève présentation du programme avant de souhaiter au nom du CNP la bienvenue à Mme VOGT et à l'ensemble des séminaristes.

M. FAYE précise aussi que ce concept a fait l'objet de beaucoup d'écrits, d'échanges et de controverses et qu'il présente trois objectifs :

- ☞ augmenter la croissance ;
- ☞ baisser le chômage ;
- ☞ améliorer les conditions de travail.

M. FAYE est enfin revenu sur le partenariat du CNP avec la fondation avant de présenter Mme VOGT.

Mme VOGT remercie les séminaristes et présente l'agenda du jour que se résume sous quatre (04) points :

- ☞ Développement du concept de développement social ;
- ☞ Rôle des partenaires sociaux ;
- ☞ Statut actuel en Allemagne ;
- ☞ Défi futur.

DEVELOPEMENT DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'économie de marché n'est pas un modèle à importer et elle est à cheval sur ces différents aspects :

- ☞ Politique ;
- ☞ Économique ;
- ☞ Social ;
- ☞ Juridique.

Mme VOGT, dans son exposé, soulève une question « comment équilibrer le principe de la liberté du marché avec une harmonisation sociale ? » dont le but est l'accroissement de la prospérité et l'amélioration du niveau de vie.

L'économie sociale de marché présente quatre principes fondamentaux :

- La personnalité : l'homme est au centre des activités de l'entreprise ;
- L'intérêt commun : les revenus doivent profiter à la famille et à la société ;
- La solidarité : règles contre le chômage et les maladies ;
- La subsidiarité.

Mme VOGT est revenu sur le cas de l'Allemagne concernant les principes fondamentaux. Le développement du partenaire a pour but principal d'assurer la paix sociale, la stabilité et d'améliorer les conditions de travail sans l'engagement de l'Etat.

Les étapes historiques majeures de l'Allemagne se résument comme suit :

1873 : premier traité tarifaire

1949 : loi fondamentale, loi tarifaire état social droit de coalition

1952 : assistance sociale

ROLE DES PARTENAIRES SOCIAUX

- Les travailleurs organisés (syndicat) et les entreprises responsables (patronats) conçoivent les conditions sociales de travail.
- Résoudre les conflits d'intérêt par une politique de consensus sans engagement de l'Etat.
- Deux modes : les conventions collectives et la congestion de l'entreprise. Cette dernière est fonction de la taille de l'entreprise et faudra associer le salarié au capital de l'entreprise.

Le salarié est considéré comme un important acteur qui garantit les activités de l'entreprise.

Là aussi, Mme VOGT est revenu sur le cas de l'Allemagne concernant la congestion des entreprises.

STATUT ACTUEL EN ALLEMAGNE

En Allemagne, le coût unitaire des salaires est stable depuis 1990.

La perte de volume de journées de grève par an (pour 1000 employés) est faible.

Comparé à l'international, l'Espagne présente le volume le plus élevé.

En conclusion, l'Allemagne présente un bilan positif, mais plusieurs défis restent à relever dans le futur.

DEFIS FUTURS

- Adhésion tarifaire en retraite ;
- Degré d'organisation de retraite ;
- Mondialisation ;
- Contexte européen ;
- Tournant démographique.

Mme VOGT a terminé en précisant que les organisations patronales doivent s'adapter au futur et profiter de la mondialisation.

M. FAYE, Président de la commission reprend la parole et revient sur l'importance de l'économie sociale dans les pays émergents.

M. FAYE a ouvert la première liste pour les séminaristes désirant intervenir suite à l'exposé de Mme VOGT.

M. Moctar a félicité d'abord le coordonateur avant de poser une question relative aux principes fondamentaux.

M. Youssoupha s'est excusé pour son retard et a remercié Mme VOGT et la fondation pour cette initiative au lendemain des élections syndicales.

M. Youssoupha a présenté les résultats des élections syndicales précédentes.

Il s'agit :

- du faible taux de syndicalisation ;
- du faible taux du patronat ;

M. Youssoupha estime que ces deux points ont une répercussion sur le dialogue social. Le Sénégal compte environ 500 000 fonctionnaires, dont

environ 160 000 se sont inscrits sur les listes et presque 58 000 suffrages se sont exprimés.

Dix huit (18) centrales syndicales sont représentées au Sénégal, quatorze d'entre elles n'ont pas eu plus de 5% lors des élections et les quatre autres ont eu 85%.

M. Youssoupha affirme que deux organisations patronales participent aux négociations sociales.

M. Amath BA a remercié le coordonateur avant de lui demander la stratégie adoptée par l'Allemagne après la chute du mur de Berlin et vue son engagement dans les autres pays (Chine).

Mme VOGT reprend la parole, remercie les séminaristes pour leurs différentes interventions avant de répondre aux préoccupations.

Mme VOGT affirme que les syndicalistes quittent les centrales afin d'organiser dans leurs entreprises des solutions tarifaires.

- les deux principes fondamentaux : la solidarité et l'intérêt commun sont complémentaires c'est-à-dire que le second principe va au-delà du premier.
- l'Allemagne a introduit un système d'économie de marché ; elle a ajouté des coûts au salaire pour financer les systèmes sociaux et a introduit une politique de procès par une courte intervention de l'Etat en terme de durée et de budget.

M. FAYE, le Président a ouvert la seconde liste.

M. SOUMARE a remercié le Président et le coordonateur avant de revenir sur trois points :

- le partenariat tarifaire ;
- la régulation de l'Etat ;
- le coût du salaire.

M. SOUMARE est revenu sur le partenariat dynamique qui devrait exister entre l'employeur qui se préoccupe du capital et l'employé qui s'intéresse au coût du salaire.

M. SOUMARE a demandé un deuxième et un troisième atelier sur l'économie sociale vue son importance dans les entreprises des pays émergents.

Mme VOGT a remercié M. SOUMARE pour son intervention et a exprimé ses sentiments avant de clôturer son exposé.

Pour terminer, M. Charles FAYE a remercié au nom de M. Beydi AGNE et du CNP Mme VOGT pour sa disponibilité, mais aussi la Fondation Konrad Adenauer pour cette initiative. Il est aussi revenu sur l'importance de ce concept et sur l'expérience de l'Allemagne sur l'économie de marché.